

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal du lundi **7 juillet 2025 à 19 h**, tenue au 1, chemin Millington, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers, Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Jean de Blois et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La directrice générale et greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

14 citoyens présents

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - 2.1** des procès-verbaux des 2 et 16 juin 2025;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - 5.1** Résolution concernant le lieu des séances du conseil;
- 6 Administration financière**
 - 6.1** Approbation des comptes payés et à payer et autorisation de paiement;
- 7 Sécurité publique**
 - 7.1** Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et responsable de la sécurité civile;
 - 7.2** Adoption du *Règlement n° 25-551 modifiant le règlement n° 01-264 concernant les nuisances*;
 - 7.3** Embauche d'un premier répondant et pompier à temps partiel;
- 8 Transport, voirie**
 - 8.1** Adoption du *Règlement n° 25-552 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Meunier*;
 - 8.2** Adoption du *Règlement n° 25-553 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Coates*;
- 9 Urbanisme et zonage**
 - 9.1** Demande de dérogation mineure n° 2025-07 – 11, chemin des Diligences;
 - 9.2** Résolution en vertu de l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – adoption du deuxième projet de *Règlement n° 25-547 modifiant le règlement de zonage n° 16-430*;
 - 9.3** Résolution en vertu de l'article 134 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du *Règlement n° 25-548 modifiant le règlement de lotissement n° 16-431*;
 - 9.4** Résolution en vertu de l'article 134 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – adoption du *Règlement n° 25-549 modifiant le règlement de relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 16-436*;
 - 9.5** Résolution en vertu de l'article 134 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – adoption du *Règlement n° 25-550 modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construire n° 16-434*;
- 10 Loisirs et culture**
 - 10.1** Appel d'offres pour la conception et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc des loisirs;
 - 10.2** Acceptation de la soumission pour l'aménagement paysager du parc des loisirs;
 - 10.3** Demande d'autorisation de passage du Défi Vélo Mag des Cantons-de-l'Est 2025;
- Hygiène du milieu et environnement**
 - 11.1** Demande de subvention de Corridor Appalachien pour l'acquisition d'un terrain aux fins de conservation sur la tourbière Millington;
- 12 Santé et bien-être**
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**

- 16 Affaires nouvelles
- 17 Levée de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2025-07-194)

Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

* * * * *

2.1 ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES 2 ET 16 JUIN 2025 (195)

2025-07-195 ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 2 juin 2025 et de l'assemblée extraordinaire du 16 juin au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller J. de Blois

ET RÉSOLU QUE :

- 1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2. les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 2 juin 2025 et de l'assemblée extraordinaire du 16 juin soient approuvés et adoptés, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

* * * * *

5.1 RÉSOLUTION CONCERNANT LE LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL (196)

2025-07-196 ATTENDU QUE les travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville étant terminés, les séances du conseil peuvent de nouveau se tenir à l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU QUE :

- le conseil municipal tienne ses séances publiques au 21, chemin Millington à Austin, et ce, à compter de la séance ordinaire du conseil du 4 août 2025;
- le calendrier annuel des séances ordinaires du conseil municipal soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE

* * * * *

6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT (197)

Comptes payés du 3 juin au 6 juillet 2025

Salaires au net	Paie du 2025-06-04	14 658,97
Salaires au net	Paie du 2025-06-11	14 122,37

Salaires au net	Paie du 2025-06-18	14 253,25
Salaires au net	Paie du 2025-06-25	13 989,86
Salaires au net	Paie du 2025-07-02 (+ élus et pompiers)	37 198,63
Agence Lion	1 ^{er} versement - Austin en fête 2025	2 742,17
Anctil BMR	Fournitures, terrain de pétanque	79,40
Bell Canada	Hôtel de ville, ligne urgence	724,17
Bell Mobilité	Frais mensuels	199,11
Beneva	Assurance collective - juin	5 291,63
Bertrand Carrière	Œuvre d'art - hôtel de ville (versements)	17 165,00
Buro Citation	Mobilier de bureau	1 889,14
Cain Lamarre	Frais juridiques	165,15
Caroline Falcao	Travaux en communications	1 820,00
Centre d'Extincteur SL	Recharge – bouteilles	1 830,40
CIBC VISA	Abonnements, fournitures bureau, divers	4 843,59
Cogeco	Internet (5 comptes)	738,82
Déménagement Sam Denis	Emménagement	5 121,45
Enviro Connexions	Conteneurs – opération Grand ménage	1 055,47
Enviro Connexions	Collectes matières résiduelles – mai	21 804,36
Eurofins Environex	Analyses selon RQEP	187,12
Familiprix	Fournitures médicales	1 706,38
Festival Slam Rap Poésie	Subvention pour la tenue du festival	6 300,00
Fonds d'information	Avis de mutation – mai	156,00
GLS	Frais de messagerie	86,15
Hydro-Québec	Éclairage public + bâtiments municipaux	1 916,09
Jean de Blois	Chorale	1 300,00
Jennifer Gaudreau	Entretien ménager – juin	1 020,00
Les Services EXP.	Remplacement de ponceaux	5 276,45
Lettrage de l'Estrie	Numérotation des bornes sèches	51,74
Mélange Maison	Oeuvre d'art - hôtel de ville	38,63
Mikeal Viscogliosi	Poteaux de cèdre - parc MBD	126,00
Ministre des Finances	Intégration des arts - hôtel de ville	3 636,50
Ministre du Revenu	Cotisations de l'employeur - mai	29 496,37
MRC Memphrémagog	Arbustes - reboisement bande riveraine	6 370,00
MRC Memphrémagog	Équilibration juin	3 019,00
MRC Memphrémagog	Régime de retraite des élus	1 458,46
Patrick Chausse	Nettoyage Carrefour - juin	180,00
Personnel	Déplacements / kilométrage	2 172,50
Personnel	Déboursés divers	7 146,73
Personnel	Cotisations RÉER	7 128,23
Rec. général du Canada	Cotisations de l'employeur - mai	12 285,15
Citoyens	Remboursements divers	1 688,61
Membres des comités	Remboursements de dépenses encourues	328,82
Retraite Québec	RREM – mai	1 137,57
Signalisation de l'Estrie	Enseignes	261,85
Souper du Partage	Contribution financière 2025	275,00
Willscot Inc.	Location des roulottes - juin	7 135,35
Règlements d'emprunt :		
Banque Royale du Canada	Règl. 20-474 ch. Clark - intérêts+capital	5 711,05
Banque Royale du Canada	Règl. 21-482 ch. Hopps - intérêts+capital	64 591,88
Caisse Desjardins	Règl. 21-490 lac O'Malley - intérêts	587,47
Total payé du 3 juin au 6 juillet 2025		332 468,04

Comptes à payer en date du 7 juillet 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMQ	Formation sur l'IA	201,21
Buropro Citation	Fournitures de bureau	184,54

Cain Lamarre	Frais juridiques	316,72
Comma Imagination	Carton invitation - retraite de Paul	184,42
Garo Électrique	Débranchement des roulottes	632,37
Kezber	Services juin, abonnement, assistance	1 299,45
Ordre des Urbanistes	Offre d'emploi - directeur	804,83
Reflet du Lac	Offre emploi - directeur	1 361,05
Superior Sany Solution	Articles de ménage	809,29
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Aréo-Feu	Fournitures – pompiers	684,97
Avant-Garde Solutions	Formation des PR	1 809,71
Buropro Citation	Fournitures de bureau - directeur	130,71
Communication Plus	Temps d'antenne	160,97
Distribution Michel Fillion	Broderie badge - uniforme pompier	26,28
Entretien Ménager L.T.	Nettoyage – caserne	380,34
Peinture JL	Nettoyage + peinture - caserne	2 977,85
Pierre Chouinard & Fils	Carburant diesel et super sans plomb	1 255,97
Plomberie Gilbert et Fils	Travaux caserne et caserne nord	1 140,38
Régie de police	Entente 2025 – juillet	63 914,17
VOIRIE ET TRANSPORT		
Avizo Expert-Conseils	Réhabilitation - rue des Tilleuls	1 782,11
Excavation S. Mierzwinski	Rouleau compacteur + nivelage	5 967,20
FQM Assurance	Assurance – rétrocaveuse	232,17
Groupe Lapalme	Contrat approvisionnement pierre concassée	244 359,46
Quinn Cavalier & Chevaux	Ensemencement – chantier	697,20
Lumière de rues CR	Réparation de lumières défectueuses	2 158,43
Sol. Urgence Déversement	Débouchage - ponceaux Domaine Orford	883,53
SOS Castor	Piégeage castors - Rte 112 + ch. Patch	864,00
HYGIÈNE DU MILIEU + PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		
Enviro5	Contrat de vidange des fosses - mai	10 410,42
Groupe Degrandpré	Entretien du système de lampes UV	2 562,39
Zone Éco	Enfouissement + compostage – mai + juin	8 738,00
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Buropro Citation	Fournitures de bureau	90,92
JFLV	Services juin - dossier Peasley	3 937,89
LOISIRS ET CULTURE		
Anctil BMR	Tuyau - parc Shappie Trough	175,56
Au Quai Service	Réparation passerelle Rte 112	318,48
Comma Imagination	Infographie - travaux divers	1 489,79
CRM Imprimerie	Impression 21Millington (juin)	3 926,40
Déneigement Excellence	Amén. paysager parc Shappie Trough	1 230,40
DonloxHarmer	Réparation serrure – Carrefour	262,14
Enviro5	Vidange de la fosse septique - Carrefour	228,80
Inspectech	Installation septique - chalet des sports	718,59
Les Plantation Univert	Plantation - parc Chagnon-Shonyo	18 083,50
Location Langlois	Location de clôture - quai Bryant mai + juin	355,12
Nettoyage Forestier Mini	Excavation - parc Shappie Trough	709,97
Peinture JL	Travaux - parc des loisirs + Carrefour	5 676,89
Sanivac	Location toilettes - parcs mai + juin	1 971,82
Terraquavie	Géotextile - parc Shappie Trough	955,77
IMMOBILISATIONS		
Atelier A. Bellavance	Surveillance des travaux	1 235,98
Excavation S. Mierzwinski	Remplissage fosse septique – Carrefour	413,91
Aménagements Agénor	Aménagement paysager - hôtel de ville	6 854,01
Total des comptes à payer au 7 juillet 2025		405 566,08

2025-07-197 **ATTENDU QUE** la greffière-trésorière dépose la liste des comptes payés et à payer ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

- 1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
- 3. la liste des comptes payés au montant de **332 468,04 \$** soit approuvée;
- 4. la liste des comptes à payer au montant de **405 566,08 \$** soit approuvée;
- 5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

* * * * *

7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et responsable de la sécurité civile.

7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 25-551 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 01-264 CONCERNANT LES NUISANCES (198)

2025-07-198 **ATTENDU** l’avis de motion donné le 2 juin 2025 en vue de l’adoption du *Règlement n° 25-551 modifiant le règlement n° 01-264 concernant les nuisances*;

ATTENDU QUE le règlement a pour but d’interdire l’accès au lac Orford;

ATTENDU que le projet de règlement a été publié sur le site Web de la municipalité pour en permettre la consultation;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

le *Règlement n° 25-551 modifiant le règlement n° 01-264 concernant les nuisances* soit adopté.

ADOPTÉ

7.3 EMBAUCHE D’UN PREMIER RÉPONDANT ET POMPIER À TEMPS PARTIEL (199)

2025-07-199 **ATTENDU QUE** le directeur du Service de sécurité incendie propose la candidature de Nicolas Lepage à compter du 7 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'accepter, sous réserve des conditions de la politique d'embauche et des conditions usuelles établies par le directeur du Service de sécurité incendie, la nomination de Nicolas Lepage à titre de premier répondant et pompier à temps partiel.

ADOPTÉE

* * * * *

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 25-552 DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN D'UNE VOIE PRIVÉE OUVERTE AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE DU CHEMIN MEUNIER (200)

2025-07-200 **ATTENDU** l'avis de motion donné le 2 juin 2025 en vue de l'adoption du *Règlement n° 25-552 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Meunier*;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU :

d'adopter le *Règlement n° 25-552 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Meunier*.

ADOPTÉ

8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 25-553 DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN D'UNE VOIE PRIVÉE OUVERTE AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE DU CHEMIN COATES (201)

2025-07-201 **ATTENDU** l'avis de motion donné le 2 juin 2025 en vue de l'adoption du *Règlement n° 25-553 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Coates*;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU :

d'adopter le *Règlement n° 25-553 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Coates*.

ADOPTÉ

* * * * *

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-07 – 11 chemin des Diligences (202)

2025-07-202 **ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2025-07 pour régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire, dont la marge de recul arrière est située à 3,61 m au lieu des 4 mètres autorisés par la municipalité en 2008;

ATTENDU QUE la construction de ce garage avait fait l'objet d'une dérogation mineure (n° 2008-12) permettant une marge arrière de 4 m au lieu des 7 mètres exigés;

ATTENDU QUE ce nouvel écart peut être expliqué par le fait que la profondeur de la limite est du cadastre actuel est inférieure à la profondeur l'ancien lot 1461-126 du Canton de Bolton;

ATTENDU QUE la dérogation porte seulement sur 0,39 m et ne cause pas de préjudice aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE la disposition du règlement de zonage visée par la demande de dérogation mineure n'a pas été adoptée en vertu de l'article 113, paragraphe 16 ou 16.1 du 2^e alinéa de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et est donc recevable en vertu de l'article 145.2 de ladite loi;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2025-07 soit et est acceptée telle que présentée au conseil.

ADOPTÉE

**9.2 RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 128 DE LA LOI SUR
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE
RÈGLEMENT N° 25-547 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 16-430
(203)**

2025-07-203 **ATTENDU** l'avis de motion et l'adoption le 2 juin 2025 du projet de *Règlement n° 25-547 modifiant le règlement de zonage n° 16-430*;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 19 juin 2025 sur le projet de *Règlement n° 25-547*;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU :

d'adopter sans modification le deuxième projet de *Règlement n° 25-547 modifiant le règlement de zonage n° 16-430*.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Des copies papier ont également été mises à la disposition du public présent à la séance du conseil.

Le règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce règlement entrera en vigueur, à la plus tardive des dates entre à la date de délivrance par la MRC de Memphrémagog, d'un certificat de conformité à son égard, et la date à laquelle, selon l'article 137.13 de la LAU (avis à la Commission), il est réputé conforme au plan d'urbanisme.

ADOPTÉ

**9.3 RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 134 DE LA LOI SUR
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 25-548
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 16-431 (204)**

2025-07-204 **ATTENDU** l'avis de motion et l'adoption le 2 juin 2025 du projet de *Règlement n° 25-548 modifiant le Règlement de lotissement n° 16-431*;

ATTENDU la tenue d’une assemblée publique de consultation le 19 juin 2025 sur le projet de *Règlement n° 25-548*;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU :

d’adopter sans modification le *Règlement n° 25-548 modifiant le Règlement de lotissement n° 16-431*.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Des copies papier ont également été mises à la disposition du public présent à la séance du conseil.

Le règlement ne contient aucune disposition susceptible d’approbation référendaire.

Le règlement entrera en vigueur à la date de délivrance par la MRC de Memphrémagog, d’un certificat de conformité à son égard.

ADOPTÉ

9.4 RÉSOLUTION EN VERTU DE L’ARTICLE 134 DE LA LOI SUR L’AMÉNAGEMENT ET L’URBANISME – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 25-549 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RELATIF AUX PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 16-436 (205)

2025-07-205 **ATTENDU** l’avis de motion et l’adoption le 2 juin 2025 du projet de *Règlement n° 25-549 modifiant le Règlement de relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale n° 16-436*;

ATTENDU la tenue d’une assemblée publique de consultation le 19 juin 2025 sur le projet de *Règlement n° 25-549*;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

d’adopter sans modification le *Règlement n° 25-549 modifiant le Règlement de relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale n° 16-436*.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Des copies papier ont également été mises à la disposition du public présent à la séance du conseil.

Le règlement ne contient aucune disposition susceptible d’approbation référendaire.

ADOPTÉ

9.5 RÉSOLUTION EN VERTU DE L’ARTICLE 134 DE LA LOI SUR L’AMÉNAGEMENT ET L’URBANISME – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 25-550 MODIFIANT LE REGLEMENT DE CONDITIONS D’EMISSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 16-434 (206)

2025-07-206 **ATTENDU** l’avis de motion et l’adoption le 2 juin 2025 du projet de *Règlement n° 25-550 modifiant le Règlement de conditions d’émission de permis de construire n° 16-434*;

ATTENDU la tenue d’une assemblée publique de consultation le 19 juin 2025 sur le projet de *Règlement n° 25-550*;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU :

d'adopter sans modification le *Règlement n° 25-550 le modifiant le Règlement de conditions d'émission de permis de construire n° 16-434*.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Des copies papier ont également été mises à la disposition du public présent à la séance du conseil.

Le règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le règlement entrera en vigueur à la date de délivrance par la MRC de Memphrémagog, d'un certificat de conformité à son égard.

ADOPTÉ

* * * * *

10.1 APPEL D'OFFRES : CONCEPTION ET AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC DES LOISIRS (207)

2025-07-207 **ATTENDU** le projet de rénovation du parc des loisirs dont, notamment, l'aménagement d'une aire de jeux d'eau;

ATTENDU QUE le coût associé à cette partie du projet est supérieur au seuil obligeant l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE le coût des jeux d'eau est prévu au budget 2025;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil entérine l'émission de l'appel d'offres public portant le n° LCV 25-07 pour la conception et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc des loisirs, annoncé par avis public dans *Le Reflet du Lac* du 18 juin dernier et publié sur le SÉAO à cette même date;
2. la date limite prévue pour la réception des soumissions est le 11 juillet à 11 h;
3. la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions, ni à encourir aucun frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

10.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARC DES LOISIRS (208)

2025-07-208 **ATTENDU QU'**il est prévu procéder à l'embellissement du parc municipal à l'été 2025 et 2026 et qu'en conséquence, le terrain doit être préparé;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

la Municipalité d'Austin accepte la soumission de Les Aménagements Agénor pour l'excavation, le drainage, l'empierrement, la préparation du terrain pour l'aire de jeux d'eau au parc municipal au montant de 44 660,76 \$, taxes en sus, selon les modalités et conditions énoncées dans la soumission datée du 25 juin 2025.

ADOPTÉE

10.3 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DU DÉFI VÉLO MAG DES CANTONS-DE-L'EST 2025 (209)

2025-07-209 **ATTENDU QUE** Vélo-Québec demande l'autorisation de traverser le territoire de la municipalité le samedi 6 septembre prochain pour le Défi Vélo Mag des Cantons-de-l'Est;

ATTENDU QUE conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, l'organisme demande à la municipalité l'autorisation d'utiliser le chemin Nicholas-Austin, le chemin Cooledge et la Route 112 pour la circulation en vélo, le 6 septembre prochain entre 7 h et 13 h;

ATTENDU QUE la demande concerne aussi les chemins municipaux suivants : North, Hopps, Duval, Millington et Taylor;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande de passage de Vélo-Québec le 6 septembre sur le chemin Nicholas-Austin, le chemin Cooledge et la Route 112, dans les limites de la municipalité, routes qui relèvent de la compétence du gouvernement du Québec (ministère des Transports) à la condition que les organisateurs de l'événement s'adressent à la Régie de police de Memphrémagog pour traiter des questions de sécurité du public et des participants et qu'ils aient obtenu les autorisations nécessaires du ministère des Transports;
2. le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande de passage de Vélo-Québec le 6 septembre prochain sur les chemins municipaux North, Hopps, Duval, Millington et Taylor à la condition que les organisateurs de l'événement s'adressent à la Régie de police de Memphrémagog pour traiter des questions de sécurité du public;
3. le conseil demande d'assurer une signalisation adéquate de la déviation de la circulation, s'il y a lieu;
4. le conseil demande également à l'organisme de s'assurer que les participants adoptent de bons comportements environnementaux.

ADOPTÉE

* * * * *

11.1 DEMANDE DE SUBVENTION DE CORRIDOR APPALACHIEN POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN AUX FINS DE CONSERVATION SUR LA TOURBIÈRE MILLINGTON (210)

2025-07-210 **ATTENDU QUE** la Municipalité travaille activement à la protection des milieux humides de son territoire et notamment à la conservation de la tourbière Millington, un milieu naturel fragile et unique d'un grand intérêt écologique;

ATTENDU QUE la mise en valeur de la tourbière est une action prévue à la planification stratégique 2020-2030 pour le bénéfice des citoyens;

ATTENDU l’entente de services que la municipalité a conclue avec Corridor Appalachien pour poursuivre les activités de démarchage entourant la tourbière;

ATTENDU QUE dans le cadre de ses démarches, Corridor Appalachien a conclu un accord avec le propriétaire d’un grand terrain en bordure de la tourbière pour un don de servitude de conservation d’une superficie de 11,09 ha des lots 5 384 630 et 5 386 061;

ATTENDU QUE dans le cadre de ses démarches, Corridor Appalachien a conclu un accord avec le propriétaire d’un grand terrain en bordure de la tourbière et signé une option d’achat pour l’acquisition aux fins de conservation des lots 5 384 630 et 5 386 061, d’une superficie de 13,01 ha;

ATTENDU QUE les titres de la propriété seront détenus par Conservation des Vallons de la Serpentine (CVS);

ATTENDU QUE Corridor Appalachien sollicite une contribution de 9 100 \$ (soit 14 % du budget du projet) pour permettre d’atteindre le financement nécessaire à l’acquisition de ce terrain et ainsi assurer la protection à perpétuité des milieux naturels qu’il abrite;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

1. la Municipalité d’Austin contribue un montant de 9 100 \$ au projet d’acquisition des lots 5 384 630 et 5 386 061 aux fins de conservation des milieux naturels de la tourbière Millington;
2. le montant de la subvention de 9 100 \$ soit affecté au poste budgétaire « Contributions à des organismes environnementaux ».

ADOPTÉE

* * * * *

2025-07-211 **LEVÉE DE LA SÉANCE (211)**

Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par la conseiller B. Jeansonne, la séance est levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d’Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j’exerce le droit de veto prévu à l’article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Greffière-trésorière